



Doc. 338

07 avril 1955

Organisation d'une "Journée européenne"

Demande d'avis

Comité des Ministres

Lettre du Secrétaire Général au Président de l'Assemblée Consultative en date du 4 avril 1955

Monsieur le Président,

Dans sa Résolution (54) 7 relative à la coopération culturelle multilatérale, figurant en annexe II de son message spécial du 20 mai 1954, transmettant à l'Assemblée Consultative le programme d'action du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres recommande aux gouvernements membres d'organiser une « Journée européenne » dans leur pays.

M. R. Coudenhove-Kalergi, Président de l'Union paneuropéenne, dans une lettre du 15 décembre 1954 adressée au Président du Comité des Ministres, lui a fait connaître que le VI^e Congrès paneuropéen réuni à Baden-Baden le 1^{er} novembre 1954 avait lancé, par sa Résolution IV adoptée à l'unanimité, l'idée de fixer au 21 mars, « première journée de printemps, symbole d'une ère nouvelle et lumineuse », la date de la « Journée européenne ».

A la demande de M. Coudenhove-Kalergi cette proposition a été examinée par le Comité des Ministres qui, avant de se prononcer, a décidé de soumettre la question pour avis à l'Assemblée Consultative.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire inscrire ce point au projet d'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée.

Veillez agréer Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général adjoint,

Signé : A. H.LINCOLN.

